

USAGES AUTORISÉS

HABITATION		Type de bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
		Isolé	Jumelé	En rangée		
		Nombre de logements autorisés par bâtiment				
H1	Logement	Minimum	4	1	1	
		Maximum	6	2	1	
nombre maximal de bâtiments dans une rangée				6		

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R1 Parc

BÂTIMENT ET

8

DIMENSIONS DU BATIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m ² ou +	3 ch. ou + ou 105m ² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES	12 m		20 m					
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	6 m	5 m	10 m		15 m	20 %		2 m ² /log
NORMES D'IMPLANTATION PARTICULIÈRES								
H1 En rangée 1 logement	6 m	2 m			7.5 m	10 %		

NORMES DE DENSITE

MATERIAUX DE REVETEMENT

Façade	75%	Mur latéral	75%	Tous Murs	75%
Bloc de béton architectural		Bloc de béton architectural		Bloc de béton architectural	
Brique		Brique		Brique	
Clin ou de fibre de bois		Clin ou de fibre de bois		Clin ou de fibre de bois	
Enduit : stuc ou agrégat exposé		Enduit : stuc ou agrégat exposé		Enduit : stuc ou agrégat exposé	
Enduit d'acrylique		Enduit d'acrylique		Enduit d'acrylique	
Panneau préfabriqué		Panneau préfabriqué		Panneau préfabriqué	
Pierre		Pierre		Pierre	
Verre		Verre		Verre	
Matériaux prohibés :					

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Général

ENSEIGNE

TYPE

Type 1 Général

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Une clôture ajourée à au moins 80% ou une haie peut être implantée en cour avant à la limite du lot - article 518

Protection des arbres en milieu urbain - article 702